



Mémoire

**Présenté à la
Commission de la culture et de l'éducation**

Projet de loi 86

Projet de loi visant à modifier l'organisation et la gouvernance des commissions scolaires en vue de rapprocher l'école des lieux de décision et d'assurer la présence des parents au sein de l'instance décisionnelle de la commission scolaire

Le 5 avril 2016

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	3
 Première partie	
Portrait de la Commission scolaire des Îles et de sa gouvernance	4
Enjeux et défis de notre organisation	6
 Deuxième partie	
Abolition des élections scolaire	9
Conseil scolaire	9
Conseils d'établissements	10
Directions d'établissements, comité conjoint de gestion et comité de répartition des ressources	11
Direction générale	12
Ministre	12
 Troisième partie	
Nos recommandations	13
 Conclusion	15

INTRODUCTION

C'est dans un esprit d'ouverture et dans une visée d'amélioration et d'actualisation du système scolaire du Québec que le Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Îles s'inscrit, avec grand intérêt, dans cette démarche de consultation sur la refonte de la gouvernance et de l'organisation des commissions scolaires.

Dans cette optique, le Conseil des commissaires désire profiter de l'occasion qui lui est offerte pour signifier au ministre de l'Éducation ses nombreux questionnements et ses inquiétudes en regard du projet de loi 86.

D'entrée de jeu, nous ne pouvons que constater que le projet de loi ne fournit pas les leviers espérés pour améliorer la réussite éducative, la persévérance scolaire et l'aide aux élèves en difficultés. N'est-ce pas là pourtant la mission première d'une commission scolaire?

Notre participation au débat est motivée par le désir de faire évoluer ce projet de loi de sorte qu'il réponde véritablement à l'amélioration de la réussite éducative des élèves du Québec. Il s'agit d'un grand chantier, mais combien stimulant! Nous visons le maximum d'efficacité au niveau des processus de gestion et favorisons la mobilisation de tous les acteurs du milieu de l'éducation, des parents et de tous les citoyens par une juste reconnaissance des rôles et responsabilités propres à chacun. Les particularités des milieux dans lesquels oeuvrent les commissions scolaires devraient également teinter ce projet de loi. Pour la Commission scolaire des Îles, il s'agirait de tenir compte du contexte d'insularité que nous aborderons un peu plus loin.

Nous souhaitons que le gouvernement saisisse l'occasion des audiences en commission parlementaire pour se mettre en mode écoute et reconnaître qu'il doit prendre un recul par rapport au projet de loi dans sa forme actuelle. Il nous apparaît essentiel d'ouvrir le débat à l'ensemble de la population pour déterminer ce que nous souhaitons comme système d'éducation pour nos jeunes. La conjoncture ne serait-elle pas propice pour tenir une vaste consultation sur la question? Le temps presse de nous donner une vision commune de l'éducation, d'identifier les enjeux et les réponses les plus adéquates à ces derniers en évitant de se limiter à un simple brassage de structures. Nous croyons également qu'abolir la démocratie scolaire au Québec, comme le présente le projet de loi, n'est pas la solution. Pour que se réalise ce projet de société et faire de l'éducation une priorité, il devient primordial d'assurer un financement adéquat.

Nous visons par ce mémoire vous donner l'occasion de mieux connaître notre Commission scolaire, la deuxième plus petite du réseau des commissions scolaires francophones, reconnue parmi les plus efficaces selon le *Rapport d'évaluation Lacroix sur l'efficacité budgétaire des commissions scolaires (2015)*. Nous tenterons de vous faire la démonstration que l'application « mur à mur » des éléments du projet de loi ne convient pas nécessairement à toutes les commissions scolaires du Québec.

En terminant, nous vous invitons, en tant que nouveau ministre de l'Éducation, à prendre le temps nécessaire pour faire une bonne lecture du réseau et éviter ainsi de prendre des décisions hâtives qui viendraient compromettre la vitalité de celui-ci, un des plus performants et, au final, rater la cible d'amélioration de la réussite éducative.

PORTRAIT DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES ÎLES ET DE SA GOUVERNANCE ¹

La Commission scolaire des Îles dispense des services éducatifs à la clientèle francophone sur le territoire de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine. Elle est administrée par un Conseil des commissaires composé, depuis le 4 novembre 2014, de douze (12) personnes, dont une (1) présidente élue au suffrage universel, huit (8) commissaires élus représentant les huit (8) circonscriptions de notre territoire, un (1) commissaire-parent du secteur primaire, un (1) commissaire-parent du secteur secondaire et une (1) commissaire-parent représentant les parents au comité EHDAA.

Parmi ces gens, on y retrouve cinq (5) femmes et sept (7) hommes, trois (3) d'entre eux sont des nouveaux membres depuis les dernières élections scolaires. Ceux-ci proviennent de divers secteurs : un (1) employé du secteur municipal, un (1) employé de Cégep, un (1) employé de la Chambre de commerce, trois (3) employés du secteur des pêches et de la mariculture, un (1) employé du secteur de l'environnement, deux (2) employés du secteur communautaire, deux (2) employés du Mouvement des caisses Desjardins et un (1) employé du secteur des mines. Sept (7) commissaires sont actuellement parents d'élèves, deux (2) commissaires ont des enfants à l'université et tous les commissaires ont des enfants qui ont déjà fréquenté les écoles de la Commission scolaire.

A. Nos établissements

La Commission scolaire des Îles compte cinq (5) écoles primaires, une (1) école secondaire et un (1) centre de formation des adultes (formation générale des adultes et formation professionnelle). Quatre (4) écoles sur cinq (5) possèdent un service de garde. Nos petites écoles, situées aux deux extrémités des Îles, ont des indices de défavorisation de 9 et 10. La plus petite école compte 14 enfants et la plus grande 450.

B. Nos élèves et leur réussite

Notre clientèle totale au secteur jeune, excluant la formation générale des adultes et la formation professionnelle, s'élève à 1 168 élèves, incluant les 4 ans.

La Commission scolaire des Îles intègre la majorité de ses élèves en classe ordinaire (92,8 % au primaire et 82,2 % au secondaire). En 2014-2015, 128 plans d'intervention étaient actifs au primaire (21 %) et 138 au secondaire (30 %).

¹ Rapport annuel 2014-2015 – Commission scolaire des Îles

Le taux de diplomation des élèves de moins de 20 ans à la Commission scolaire des Îles est de 78,9 %, dépassant le taux provincial qui se situe à 77,7 %. Nous avons bon espoir d'atteindre la cible fixée à 80 % pour l'ensemble des commissions scolaires.

Bien que notre taux de diplomation et de qualification au secondaire, avant l'âge de 20 ans, connaisse une remontée, en juin 2014, après sept (7) ans au secteur des jeunes, seulement quatre (4) garçons sur dix (10), soit 44,1 %, ont obtenu un premier diplôme ou une première qualification. La contribution de la formation générale des adultes (20,6 %) et de la formation professionnelle (4,4 %) a permis au total à 69 % des garçons d'obtenir ce premier diplôme. Cette situation nous préoccupe au plus haut point et différents moyens sont mis en œuvre pour soutenir une plus grande réussite chez nos élèves, notamment chez les garçons. Mentionnons à titre d'exemple l'amélioration de l'offre en formation professionnelle, le développement d'une vision organisationnelle prenant ses assises sur les principes des écoles efficaces et de l'enseignement efficace selon la recherche, les nombreux projets favorisant la persévérance scolaire mis sur pied grâce au soutien financier de la Fondation Madeli-Aide et l'augmentation substantielle d'activités en parascolaire, tant au primaire qu'au secondaire.

C. Notre personnel

La Commission scolaire des Îles comptait 300 employés en 2014-2015, soit :

- personnel enseignant : 143 employés
- personnel de soutien scolaire : 101 employés
- personnel d'entretien et de service : 24 employés
- personnel d'encadrement : 17 employés
- personnel professionnel : 15 employés

ENJEUX ET DÉFIS DE NOTRE ORGANISATION

La persévérance et la réussite d'un plus grand nombre d'élèves demeurent l'enjeu prioritaire. Comme en fait état le portrait de la Commission scolaire des Îles présenté dans la section précédente, notre taux de diplomation et de qualification se compare avantageusement à celui du réseau. Cependant, nous reconnaissons qu'il y a encore fort à faire, particulièrement pour favoriser la réussite des garçons.

Nous poursuivons le travail avec l'ensemble de nos écoles et centre pour consolider la vision basée sur les fondements des écoles efficaces. La gestion axée sur les résultats s'inscrit de plus en plus dans nos processus de gestion et le réflexe de se coller aux pratiques probantes prônées par la recherche est aussi bien établi.

Ainsi, nous sommes résolument engagés dans l'amélioration de nos pratiques avec l'effet escompté de voir, dans un premier temps, plus de jeunes obtenir leur diplôme au secteur des jeunes, ensuite, de redonner à la formation générale des adultes sa mission première de scolariser les adultes de notre territoire et, finalement, de voir à une plus grande contribution de la formation professionnelle au taux de diplomation par une amélioration substantielle et continue de l'offre de programmes. D'ailleurs, sur ce dernier point, la Commission scolaire salue les récents investissements importants du gouvernement pour développer l'offre par l'ajout de programmes en formation professionnelle et le réaménagement de ses espaces. Étant donné que les besoins du marché du travail évoluent rapidement et que les aspirations de nos jeunes se transforment aussi, nous sommes curieux de voir l'orientation que prendra le gouvernement en matière d'adéquation formation emploi. Il nous apparaît essentiel de viser le juste équilibre entre ces deux composantes et de s'assurer d'une équité dans l'offre de services pour tous les élèves québécois, incluant ceux d'une région comme les Îles-de-la-Madeleine.

Pour bonifier le portrait des enjeux et défis propres à notre organisation, nous ne pouvons passer sous silence les caractéristiques, contraintes et enjeux liés à notre insularité. Ces éléments ont été décrits en détail dans un document argumentaire intitulé *Les Îles-de-la-Madeleine, caractéristiques, contraintes et enjeux insulaires* déposé au premier ministre, monsieur Philippe Couillard, en avril 2015, par le député, monsieur Germain Chevarie, et le maire des Îles, monsieur Jonathan Lapierre. Ultimement, cette démarche politique vise à faire reconnaître officiellement notre insularité et à développer par le fait même une vision intégrée visant à pallier l'écart que crée la condition insulaire. Pour les besoins du présent mémoire, nous ne nous attarderons qu'aux éléments qui influent directement sur le secteur de l'éducation. Disons d'abord que la forte sensibilité démographique est un élément majeur, puisqu'elle a un impact direct sur la clientèle et, par le fait même, sur le financement. Les autres facteurs sont l'économie, souvent peu diversifiée, saisonnière et cyclique, les surcoûts liés au transport des personnes et des biens, le coût des infrastructures et des équipements publics de même que la rareté et/ou la pénurie de main-d'œuvre et de services spécialisés.

Ceci dit, la spécificité des Îles-de-la-Madeleine doit être reconnue par le maintien de l'autonomie de la Commission scolaire. En effet, comment justifier une fusion dans ce contexte d'isolement géographique et penser conserver l'efficience et la gestion de proximité que nous voulons accentuer avec le projet de loi 86?

Il est bon de souligner toutefois que la petitesse du territoire, son éloignement, voire son isolement, n'est pas sans procurer certains avantages. S'il en est un qui nous sert bien, c'est la capacité du milieu à se mobiliser autour de grands enjeux. En éducation, nous pouvons témoigner de l'efficacité des mécanismes de concertation locale en place et qui perdurent dans le temps. C'est sans aucun doute une force du milieu, particulièrement dans le contexte actuel où nous sommes témoins de la disparition de plusieurs instances de concertation régionale. La Commission scolaire est un partenaire majeur dans le développement socio-économique des Îles et elle continuera à jouer ce rôle essentiel pour le bien-être de sa communauté, mais la préservation de son autonomie devient une condition essentielle.

En 2010, au moment de rédiger notre première convention de partenariat, nous avons émis un certain nombre de constats : un premier sur la bonne performance globale de la Commission scolaire au regard de la réussite et de la diplomation en comparaison avec l'ensemble du Québec, un deuxième portant sur la réussite des garçons et un troisième portant sur l'accessibilité à la formation professionnelle. Nous ne reviendrons pas sur les deux premiers, puisque nous y avons déjà référé précédemment. Cependant, il nous apparaît opportun de reprendre les principaux éléments du troisième constat qui témoignent avec justesse des réalités socio-économiques et des contraintes liées à notre insularité qui influent, encore aujourd'hui, sur la scolarisation de nos jeunes. Voici donc cet extrait de notre convention de partenariat 2010-2014 :

L'industrie de la pêche et celle du tourisme engendrent un travail saisonnier pour une portion importante de la population active des Îles. Cela crée dans plusieurs familles un mode de vie particulier pouvant affecter la motivation scolaire des jeunes. Ainsi, dans notre plan stratégique, sous l'axe d'intervention de la persévérance scolaire, nous avons pour 4^e objectif de « conscientiser les élèves à l'importance d'obtenir une qualification ou un diplôme » et sous l'axe de la valorisation de l'éducation, un objectif (le 8^e) qui vise à « soutenir le développement des compétences parentales par l'engagement des parents dans le parcours scolaire de leur jeune ».

La pêche, industrie de première importance aux Îles-de-la-Madeleine, tout en présentant des perspectives intéressantes de travail pour nos jeunes, devient attractive très tôt dans le parcours de ces derniers et contribue ainsi au décrochage scolaire de plusieurs d'entre eux. La valorisation de la formation est donc essentielle dans ce secteur. L'adoption de la Loi sur la professionnalisation des pêcheurs et des aides-pêcheurs a contribué à cette valorisation. Par contre, tant que l'application de cette Loi ne sera pas effective (loi provinciale dont l'application relève du fédéral et sur laquelle toutes les provinces ne se sont pas encore entendues), beaucoup de jeunes comprennent qu'ils peuvent exercer le métier sans le diplôme. À l'heure actuelle, seuls ceux qui veulent devenir capitaines-propriétaires et qui bénéficient du financement du MAPAQ se voient dans l'obligation de s'inscrire en formation professionnelle. Mais c'est un début et nous constatons un impact majeur sur les inscriptions depuis l'application de cette mesure incitative. Plusieurs jeunes, moins motivés, qui « décrochent », le font parce que l'école ne leur offre pas une formation professionnelle qui rejoint leurs

intérêts et, sans doute aussi, parce que rien n'est accessible à proximité. Pour pouvoir espérer augmenter le nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle, il nous faudra inévitablement penser à augmenter l'offre de formation. Au cours de la dernière décennie, la commission scolaire a pu élargir son offre de formation par l'obtention d'autorisations provisoires (programmes dans le domaine de la santé et en charpenterie-menuiserie) et par des ententes avec d'autres commissions scolaires (programme en cuisine d'établissement). L'expérience le démontre, des 16 élèves accueillis en charpenterie-menuiserie en septembre 2009, 10 avaient moins de 20 ans (63 %), tous des garçons. Pour une région éloignée comme la nôtre, il est clair que l'accessibilité à la formation professionnelle est un enjeu majeur. Les perspectives d'emploi, si elles sont prises à l'échelle locale seulement, ne justifieront que très rarement l'offre d'un programme donné aux Îles. C'est la difficulté que nous avons dû surmonter pour obtenir l'autorisation provisoire en charpenterie-menuiserie (après avoir essuyé deux refus, dont un pour signer une entente avec une autre commission scolaire). L'entente de consolidation et de développement de la formation professionnelle signée par les commissions scolaires des régions Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine et du Bas-St-Laurent est une avancée certaine pour la mobilité des programmes sur tout le territoire. Les mesures mises en place par le MELS pour la formation de petits groupes, pour l'offre de programmes menant à l'attestation d'études professionnelles et pour la formation à temps partiel en FP sont d'autres outils qui peuvent être très aidants pour le développement de la FP aux Îles.

Si nous avons pris soin de présenter de manière plus approfondie le contexte dans lequel nous évoluons, c'est que nous croyons qu'il peut fournir un nouvel éclairage permettant de réviser le projet de loi afin qu'il réponde davantage aux véritables enjeux qui nous préoccupent.

ABOLITION DES ÉLECTIONS SCOLAIRES

- D'entrée de jeu, nous confirmons notre appui à la position de la Fédération des commissions scolaires du Québec au sujet de la démocratie scolaire telle que confirmée par la résolution adoptée le 10 décembre 2015.
- Nous ne voyons pas en quoi il serait avantageux d'abolir les élections scolaires. Nous croyons plutôt que cela viendra affaiblir l'implication citoyenne, qui est à la base du développement des milieux et de la société; une démocratie scolaire vieille de plusieurs décennies.
- En abolissant les élections scolaires, il y a inévitablement une perte de pouvoir de la gouvernance locale sur la taxation.
- Pourquoi ne pas faire les amendements nécessaires, dans la loi actuelle, pour donner le droit de vote aux commissaires-parents? D'ailleurs, cette situation nous est toujours apparue comme un non-sens.
- Fait important à signaler : le taux de participation aux élections scolaires de 2014 sur le territoire de la Commission scolaire des Îles a été de **19,6 %**, alors qu'il était de 4,86 % au national. Cet état de fait fournit une preuve tangible de l'intérêt de la population à choisir ses représentants au Conseil.

CONSEIL SCOLAIRE

- Les élus de notre Conseil des commissaires sont déçus du contenu de ce projet de loi du fait qu'il ne reconnaît aucunement leurs nombreuses années d'implication. En effet, plusieurs d'entre eux ne pourront siéger au nouveau conseil scolaire puisqu'ils ne seront plus parents d'élèves fréquentant une école. L'éducation n'est pas seulement la responsabilité des parents, mais celle aussi de toute une communauté. D'emblée, on ne leur reconnaît plus cette expertise de gestionnaire et cette volonté de poursuivre leur engagement.
- Le modèle optimal devrait viser un équilibre entre les parents et ceux qui ne le sont pas.
- Nous sommes d'avis que la rémunération favorise l'engagement, la continuité et la stabilité au sein d'une équipe de gouvernance. Le modèle proposé sera-t-il assez alléchant pour susciter l'intérêt? Permettez-nous d'en douter.
- Des liens de communication seront pratiquement inexistantes entre les conseils d'établissements, le comité de parents et le conseil scolaire. Comment assurer la fluidité, la transparence et la cohérence avec des mécanismes de communication déficients, voire inexistantes?

- La structure de gouvernance proposée provoquera un essoufflement de la participation bénévole des parents aux différentes instances. Sans vouloir être alarmistes, nous ne pensons pas que l'effet escompté quant à une participation bénévole d'un plus grand nombre de parents se produira. Nous craignons des difficultés de recrutement.
- Il est prévu, dans la réforme proposée, que le nombre de personnes membres du conseil scolaire passe de douze (12), à la Commission scolaire des Îles, à seize (16) membres. Le modèle proposé provoque selon nous un alourdissement qui, en plus, ne donne pas nécessairement plus de voix aux parents.
- La présence d'employés au sein du conseil scolaire nous inquiète aussi. Non pas que nous ne reconnaissons pas leur compétence et l'importance de leur point de vue; au contraire, nous souhaitons que leur expertise soit valorisée au sein des instances décisionnelles des écoles. Cependant, il y a des risques de dérives et de conflits d'intérêts qui pourraient mettre en opposition les intérêts individuels et le bien commun. Il y a un risque réel de confusion des rôles.

CONSEILS D'ÉTABLISSEMENTS

Nous reconnaissons l'importance des fonctions et pouvoirs des conseils d'établissements et l'obligation d'établir des liens de collaboration solides avec les parents en les impliquant dans les décisions. Toutefois, nous suggérons que toutes les questions d'ordre pédagogique soient soumises pour **approbation** et non pour **adoption** devant le conseil d'établissement d'une école. Le partage des responsabilités doit tenir compte de l'expertise pédagogique propre à l'équipe-école, sans éclipser pour autant l'apport inestimable des parents dans le soutien qu'ils peuvent assurer à l'école et à leurs enfants.

De plus, s'il est maintenu dans les responsabilités du conseil d'établissement de donner un avis à la Commission scolaire sur la prestation de travail du directeur d'école aux fins de son évaluation annuelle, il faudra prendre soin de bien baliser le processus pour éviter des dérives.

DIRECTIONS D'ÉTABLISSEMENTS, COMITÉ CONJOINT DE GESTION ET COMITÉ DE RÉPARTITION DES RESSOURCES

D'entrée de jeu, nous tenons à préciser que nous sommes tout à fait d'accord avec l'idée de rapprocher les écoles des lieux décisionnels. Il nous apparaît en effet essentiel de permettre aux directions d'établissements d'assumer pleinement leur rôle de leaders pédagogiques dans les écoles en les impliquant dans la prise de décision et dans l'établissement des orientations et des priorités. Nous aurions souhaité que soit maintenu un lien officiel entre les écoles et la Commission scolaire en ce qui a trait à la reddition de compte sur les résultats des élèves. C'était la fonction des conventions de gestion et de réussite des écoles de convenir avec chacune des écoles des cibles à atteindre et de faire les suivis en laissant la latitude aux écoles de déterminer les moyens pour y arriver. Comment une commission scolaire peut-elle s'assurer de l'amélioration du taux de diplomation si chacune de ses écoles n'est pas dans l'obligation de lui rendre des comptes sur ses résultats?

À la Commission scolaire des Îles, depuis bon nombre d'années, nous avons fait le choix de décentraliser le plus possible les lieux décisionnels des écoles. Le comité consultatif de gestion est composé de quatre (4) directions de services (dont une est aussi direction du Centre de formation des adultes), de la direction et de la direction adjointe du secondaire et des trois (3) directions du primaire. Si l'on y ajoute la direction générale, cela fait un total de dix (10) personnes. La taille du groupe rend possible la gestion participative. La direction générale et les directions de services partagent l'information, en toute transparence. Les discussions franches et ouvertes sont encouragées. Ainsi, les décisions quant au budget, à l'organisation scolaire et aux plans d'effectifs – pour ne nommer que celles-ci – sont prises en groupe, avec le souci de partir des besoins qui émergent des écoles et en visant la recherche de consensus. Ce n'est pas toujours facile, nous évoluons constamment dans nos façons de faire pour arriver à optimiser le modèle, mais quand nous rencontrons des obstacles et qu'il est difficile de nous entendre, nous ramenons au centre du débat la réussite des élèves et l'équité dans l'offre de services.

En raison de tout ce qui précède, le comité de répartition des ressources, tel que spécifié dans le projet de loi, ne présente, ni sur la forme, ni sur le fond, aucune valeur ajoutée pour la Commission scolaire des Îles. Au contraire, sa composition écarte certaines personnes de la discussion et les mécanismes viennent complexifier le processus décisionnel pour peu de résultats.

Nous verrions d'un bon œil que le comité consultatif de gestion devienne un comité conjoint de gestion et, par le fait même, une instance décisionnelle.

DIRECTION GÉNÉRALE

Au risque de nous répéter, nous attendions du projet de loi qu'il fournisse des leviers facilitants pour la gestion axée sur les résultats. Nous sommes déçus. Au contraire, les mécanismes de reddition de comptes sur les résultats ne sont pas plus clairs, l'imputabilité des acteurs aux différents paliers de l'organisation n'est pas mieux définie. De plus, les liens de subordination ne sont pas plus clairement établis. Le rôle de la direction générale par rapport au conseil scolaire et aux établissements est modifié de façon substantielle.

MINISTRE

Un autre aspect pour le moins surprenant dans ce projet de loi est le pouvoir d'intervention accru que se donne le ministre dans la gestion des commissions scolaires. Il y a un paradoxe évident entre la volonté de décentraliser les pouvoirs vers les écoles et cette centralisation vers le haut.

En ce qui concerne la gestion de la taxe scolaire, nous craignons de voir apparaître une forme de taxation nationale ou régionale mettant une pression financière sur les contribuables madelinots et accentuant les iniquités. D'un côté, le ministre pourrait augmenter la taxation scolaire sans donner la possibilité d'une représentation citoyenne au sein du conseil scolaire.

Finalement, il y aurait lieu de clarifier les rôles, les responsabilités ainsi que les liens de subordination entre le ministre et la direction générale, en passant aussi par toutes les instances jusqu'au niveau de l'école. L'ambiguïté créée par le projet de loi pourrait avoir raison de la mobilisation des forces vives de l'organisation.

Concernant les fusions de commissions scolaires ou les regroupements de services que pourrait suggérer le ministre, il nous apparaît important d'évaluer les gains potentiels d'un tel exercice et de tenir compte de l'efficacité et du contexte dans lequel évolue la Commission scolaire des Îles. Nous vous avons largement fait état dans le présent mémoire des éléments qui justifient l'importance de maintenir l'autonomie de la Commission scolaire des Îles.

NOS RECOMMANDATIONS

Recommandation 1

Que le gouvernement retarde l'adoption du projet de loi 86, qu'il tienne des consultations publiques et se dote d'une politique nationale de l'éducation. Cette démarche respecterait l'ordre logique de faire d'abord l'état des lieux en éducation, de se donner ensuite une vision commune et des orientations porteuses de succès pour l'ensemble de nos élèves et, finalement, de tracer la voie à des amendements législatifs pertinents pour améliorer le système et la diplomation.

Dans le cas où le gouvernement décidait d'aller de l'avant avec le projet de loi, voici nos recommandations :

Recommandation 2

Que le gouvernement maintienne la démocratie scolaire et qu'il la valorise en :

- laissant aux élus le pouvoir de taxation;
- jumelant les élections scolaires et municipales à l'automne 2017;
- explorant d'autres types de votation, tel le vote électronique;
- donnant dès maintenant le droit de vote aux commissaires-parents.

Recommandation 3

Que le gouvernement, à la lumière des nombreuses recommandations soumises par les différents acteurs au cours de la présente commission parlementaire, analyse celles-ci sous l'angle de l'amélioration de la réussite des élèves.

Recommandation 4

Que le projet de loi permette une souplesse au niveau de la composition du comité de répartition des ressources et permette aux commissions scolaires qui le désirent d'utiliser le comité conjoint de gestion comme lieu décisionnel.

Recommandation 5

Que le projet de loi revoie les rôles, responsabilités et pouvoirs des conseils d'établissements dans une visée de consolider les bases de collaboration avec les parents en leur réservant une place de choix dans les décisions, mais en respectant aussi l'expertise des équipes-écoles, particulièrement en ce qui concerne les décisions d'ordre pédagogique.

Recommandation 6

Que le projet de loi soit beaucoup plus explicite et sans ambiguïté aucune sur les rôles et responsabilités ainsi que sur l'imputabilité et les liens de subordination entre tous les acteurs, politiques et administratifs, de l'organisation.

Recommandation 7

Que le ministre, avant d'établir la liste des spécialités professionnelles qu'une commission scolaire est autorisée à organiser aux fins de subventions, prenne soin de bien analyser l'impact de ses décisions. Les modifications à la carte des options en formation professionnelle ne doivent en aucun cas se faire sans considérer la situation particulière et les besoins des élèves d'une petite commission scolaire comme la nôtre, en région. Il en va de l'équité dans l'accès à une offre de formation de proximité qui pourrait contribuer de manière significative à l'obtention d'un premier diplôme pour plusieurs de nos jeunes.

CONCLUSION

La Commission scolaire des Îles est très heureuse d'avoir eu l'occasion d'aller à votre rencontre en commission parlementaire. Nous tenons à vous remercier de l'invitation.

Nous avons tenté, tout au long de la réflexion qui a mené à la rédaction du présent mémoire, de garder l'élève au centre du débat, de nous élever au-dessus de la mêlée et de toujours prendre une certaine distance par rapport à la situation actuelle permettant ainsi de ne pas tomber dans le piège de défendre le *statu quo* à tout prix. Nous pensons y être arrivés.

Nous tenons à souligner qu'il y a dans ce projet de réforme de la gouvernance et l'organisation des commissions scolaires de bons éléments, qu'il nous faut conserver, et d'autres qui, avec certaines nuances, pourraient devenir des leviers intéressants. Cependant, certaines dispositions occasionneront un recul ou mobiliseront des énergies pour gérer les changements encourus pour peu ou pas de résultats sur la diplomation des jeunes et des adultes.

Nous espérons que l'éclairage que nous vous avons donné vous sera utile pour poursuivre les travaux et nourrissons l'espoir que nos recommandations influenceront positivement la suite des choses d'ici l'adoption du projet de loi.

Nous suivrons avec attention le cours des événements. Soyez assurés que, peu importe l'issue des échanges, nous serons au rendez-vous pour poursuivre le travail avec tous nos partenaires internes et externes et contribuer à la réussite des élèves. Ce n'est pas seulement notre responsabilité, c'est notre devoir.